

Lutte contre la précarité

Déménagement et relogement du campement de la rue des Aérostiers



Être humain!





Depuis notre arrivée, nous avons pris à bras le corps le combat contre la précarité. Une société civilisée ne peut tolérer l'habitat indigne et les squats et bidonvilles ne sauraient être la norme, dans l'intérêt des personnes elles-mêmes. Avec nos partenaires, au premier rang desquels les associations qui réalisent un travail remarquable, nous apportons des réponses concrètes pour sortir les personnes précaires de la misère. Le relogement des familles occupant le terrain du skatepark de la Mosson est une nouvelle réussite de cette méthode partenariale et de la volonté de mettre en place un bouclier social pour la population.

Avec l'essor de l'habitat intercalaire, adopté lors du prochain conseil municipal, et la création prochaine de pensions de famille, nous nous dotons de deux outils supplémentaires pour trouver des solutions face aux situations de grande pauvreté et d'exclusion.



Michaël DELAFOSSE
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

UN SUCCÈS PARTENARIAL MENÉ AVEC LES ASSOCIATIONS

En étroite collaboration avec les associations partenaires, la Ville de Montpellier reloge cette semaine les 20 occupants du campement de la rue des Aérostiers. Depuis plusieurs années ce terrain héberge des personnes en situation de précarité. Après des années d'inertie, la nouvelle municipalité a pris à bras le corps ce dossier, dans le cadre de son action contre l'habitat indigne.

Ce jeudi 3 novembre 2022, Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Michel CALVO, adjoint au maire délégué à la Ville fraternelle et vice-président du CCAS, Caroline DUFOIX, Conseillère municipale, Déléguée à la Résorption de l'habitat indigne, économie sociale et solidaire auprès de Madame Maryse FAYE, Agnès SAURAT, adjointe au maire déléguée au Patrimoine municipal et à la sobriété énergétique, et les partenaires de l'opération ont assisté à la fin du déménagement et du relogement des 20 personnes grâce à la mise à disposition d'habitat intercalaire sous l'impulsion de la Ville.

Lors du Conseil municipal du 30 novembre 2021, une délibération avait acté le développement de l'habitat intercalaire, après un diagnostic de plusieurs mois : 130 personnes sont sorties de la rue et de l'habitat indigne grâce à ce nouveau levier.

Une situation débloquée grâce au volontarisme de la municipalité après des années d'inertie

La Ville s'est emparée de la résolution de cet habitat indigne il y a plusieurs mois. Un travail de diagnostic social a été engagé par les associations pour établir la typologie des familles hébergées, leur situation professionnelle et leurs besoins exprimés.

Grâce à la politique volontariste de développement de l'habitat intercalaire (voir plus bas), une solution de relogement dans un logement de la Ville voué à la destruction dans quelques années a été identifiée.

En quelques semaines, le futur logement a été mis aux normes pour pouvoir accueillir décemment ces familles (sécurisation électrique, création de douches et de WC, changement du chauffage) par la Ville. Un chantier participatif organisé par l'association Quatorze, impliquée dans l'aménagement du site a permis d'adapter le bien au besoin des familles. Des jeunes bénéficiant d'un chantier éducatif encadré par APS 34 ont participé, ainsi que des bénévoles.

Une convention d'occupation jusqu'au 31 décembre 2023* a été passée entre la Ville, propriétaire de l'habitat intercalaire, et l'association Avec Toits pour garantir cette mise à disposition et permettre le temps d'un parcours d'insertion, en lien avec l'association AREA qui réalise l'accompagnement social global des habitants et anime la vie collective sur le site.

**L'habitat intercalaire est facilité par les dispositions de l'article 29 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi Elan). Il constitue en cela une expérimentation jusqu'au 31 décembre 2023, date à laquelle son statut sera évalué et sera amené à évoluer ou à être renforcé.*

Une démarche partenariale avec les associations

A l'instar de la restitution du squat LUTTOPIA et du squat Cour-Circuit, en 2021, la municipalité a engagé depuis plusieurs semaines un travail partenarial avec les associations pour parvenir au relogement des familles vivant dans des conditions insalubres.

En amont, Médecins du monde, avec le soutien de l'association AREA et de la *Fondation Abbé Pierre*, ont accepté de réaliser une médiation sociale avec le collectif d'habitant. Ce travail de terrain a permis d'obtenir un accord des personnes hébergées pour quitter le terrain au 3 novembre. Cette action a pris la suite d'un soutien et accompagnement réalisé depuis plusieurs années sur place par des bénévoles, notamment par l'association *Les mains Froides Le Coeur Chaud*.

Les 20 personnes, essentiellement originaires de Syrie, ont pu être accompagnées dans l'accès à la santé et aux droits, tout en bénéficiant d'un soutien opérationnel pour évacuer le terrain. Grâce à un conventionnement avec la Ville, ce collectif inter-associatif restera présent auprès des familles pour que le projet collectif d'habitat intercalaire soit partagé et respecté, tout en poursuivant le suivi de leur parcours d'insertion social et professionnel.

Conseil municipal du 11 octobre 2022

CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE : L'HÔTEL des FAUVETTES accueillera 25 jeunes réfugiés à partir de novembre 2022.

La Ville de Montpellier a récemment acquis le bâtiment située 8 rue Bonnard afin d'y développer de l'habitat d'urgence sociale en partenariat avec le Centre Communal d'Action Social (CCAS) et Montpellier Méditerranée Métropole et l'Etat (DDETS).

Ces personnes réfugiées isolées seront accompagnées dans leur insertion sociale et professionnelle par les équipes du CCAS dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR), contrat signé avec l'Etat pour améliorer l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées.

Durant leur processus d'accompagnement, et dans l'attente de trouver un logement autonome, elles seront hébergées dans ce centre composé de 17 chambres meublées et d'espaces communs.

Bouclier social : un essor inédit de l'habitat intercalaire

La municipalité est fortement impliquée en faveur de la lutte contre l'habitat indigne, partie intégrante du bouclier social déployé depuis juin 2020. Pour multiplier les outils à sa disposition, face à des situations complexes et diverses, la municipalité a fait le choix de développer le dispositif de l'habitat intercalaire, jusqu'à présent non-utilisé à Montpellier.

Ouvert par la loi ELAN en 2018, ce nouveau levier permet d'utiliser des biens de la collectivité promis à la destruction ou à un changement de destination sur le moyen-terme pour loger de manière temporaire des personnes sans abri. Atout de ce dispositif, il permet de mobiliser les énergies et les contributions financières de partenaires privés et d'acteurs associatifs.

Avec une méthode éprouvée, le partenariat avec les acteurs de terrain, le développement de l'habitat intercalaire a permis en quelques mois d'avancer et de résoudre avec succès des situations enlisées depuis des années.

Le 31 mars 2021, les Anciennes archives, occupées depuis de nombreuses années par l'association LUTTOPIA, sont restituées. Les plus de 100 personnes accueillies ont pu être hébergées ou bénéficier d'un habitat intercalaire, en partenariat avec l'Etat (DDETS).

La Ville et la SA3M ont mis à disposition trois maisons situées avenue de Toulouse et de restanque pour 3 ans, avec une aide de 40 000 euros, afin de créer un lieu d'expérimentation sociale de l'association LUTTOPIA, composé d'un accueil de jour inconditionnel (ouvert à tous et d'une capacité d'une vingtaine de personnes), et d'hébergements (environ 20 à 25 places) pour des personnes en situation de précarité.

Fin 2021, La Ville en partenariat avec les associations et VINCI avait permis le relogement de 25 personnes occupant le squat du COURT CIRCUIT.

En 2022, conformément aux engagements, la Ville de Montpellier a participé au processus de résorption du bidonville de Celleneuve mené par l'Etat, avec la même méthode et le même volontarisme. La création d'un village de transition par l'Etat, en partenariat avec la Ville et la métropole de Montpellier, et plusieurs associations, a permis l'accueil de 160 personnes depuis mai 2022.

130

**personnes
accueillies ont pu
être hébergées ou
bénéficier d'un
habitat intercalaire**

**une aide
complémentaire aux
locaux versée aux
associations de**

120 000 €

11

**biens intercalés
à ce jour**

160

**personnes
accueillies au village
de transition depuis
mai 2022**

130 PERSONNES PRÉCAIRES MISES À L'ABRI PAR L'HABITAT INTERCALAIRE

Le 30 novembre 2021, le Conseil municipal s'était prononcé sur une liste de 9 lieux que la Ville, le CCAS et SA3M mettraient à disposition de l'habitat intercalaire pour des personnes en grande difficulté (personnes à la rue, résidents de squat, demandeurs d'asile...).

L'habitat intercalaire offre, comme il était prévu, 130 places fin 2022, cofinancé Etat/Ville dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.



CONTACT PRESSE

Nicolas PEREZ
Chef du service presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 60 20 / 06 34 62 08 87
ni.perez@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

 @PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

